

# COUPURE ENEDIS



**POUR AFFICHAGE**

**COUPURES DE COURANT  
POUR TRAVAUX**

Commune de : CHAPTELAT

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site [enedis.fr](http://enedis.fr) en flashant le QR CODE en bas de page.

Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Horaires des coupures :

mardi 19 mai 2026  
de 08h45 à 11h45

Quartiers ou lieux-dits :  
chemin DE FREGEFOND

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Enedis - Agence Interventions Haute-Vienne  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000€ - R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex

ENEDIS nous informe d'une coupure de courant pour travaux le mardi 19 mai 2026 :

Chemin de FREGEFOND

De 08h45 à 11h45

## **FERMETURE MAIRIE**



La mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 02 et 09 mai 2026.

## **NOUVEAUX HORAIRES MAIRIE**

# NOUVEAUX HORAIRES MAIRIE



Nouveaux horaires de la mairie :

LUNDI : Fermée au public / 14h00-17h30

MARDI : 8h30-12h00 / 14h00-17h30

MERCREDI : 8h30-12h00 / 14h00-18h00

JEUDI : Fermée au public / 14h00-17h30

VENDREDI : 8h30-12h00 / 14h00-16h00

SAMEDI : 10h00-12h00

# CALENDRIER DECHETS 2026



[CALENDRIER DECHETS 2026](#)

**ENCOMBRANTS**



Grâce à nos services

*faites le vide...*

Découvrez nos solutions pour vous débarrasser  
de vos encombrants.



[limoges-metropole.fr](http://limoges-metropole.fr)

**LIMOGES MÉTROPOLE**  
**PRÉVENTION**  
**GESTION DES DÉCHETS**



Ramassage des encombrants

Découvrez les 4 solutions pour se débarrasser de ses encombrants.

•

[Votre guide en téléchargement ici !](#)

Service de collecte à domicile gratuit

Demander l'enlèvement d'encombrants à domicile [via la plateforme en ligne](#) (pour les particuliers uniquement) :

- depuis le 17 octobre 2022 pour les habitants de la Ville de Limoges
- depuis le premier semestre 2023 pour les habitants des autres communes de Limoges Métropole. Ce service offre aux particuliers la possibilité de déposer, la veille du rendez-vous, jusqu'à 3 encombrants ménagers sur le trottoir dans la limite de 2 rendez-vous maximum par an par adresse.
- Comment ça marche ? La nouvelle plateforme de réservation en ligne permettra d'automatiser et de simplifier les prises de rendez-vous.

Pour Limoges, les habitants ne pouvant se rendre en déchèterie ont la possibilité de prendre rendez-vous en ligne (2 fois par an maximum, limite de 3 encombrants par rendez-vous et dans la limite des créneaux disponibles). Les usagers sont invités à bien prendre connaissance des conditions de ramassage décrites sur le site internet de Limoges Métropole. La prise de rendez-vous peut aussi se faire en passant par les mairies-annexes. Dans les deux cas, cette demande doit être réalisée au plus tard 72h avant la date de collecte souhaitée.

Dans les 19 autres communes, les habitants pourront s'inscrire à la collecte semestrielle directement via la plateforme en ligne. L'inscription en mairie par téléphone est toujours possible, au plus tard 72h avant la date de collecte définie selon le planning annuel.

Attention : les déchets verts, industriels, professionnels ou dangereux, les engins à moteur thermique, les pneus et pièces détachées de voiture, les gravats et le verre ne sont pas acceptés. Ce service est un complément à toutes les autres possibilités de collecte et de valorisation des encombrants ménagers, à savoir la reprise par les commerçants (1 pour 1 et 1 pour 0), l'appel aux associations et entreprises du réemploi et l'apport dans les 11 déchèteries de Limoges Métropole.

Pour tout savoir : 05 55 45 79 30

Planning de collecte des encombrants

Une collecte spécifique destinée aux habitants du territoire ne pouvant se rendre en déchèteries est organisée pour les quartiers prioritaires de la ville de Limoges et sur les 19 autres communes de Limoges Métropole.

### [RETROUVEZ LE PLANNING 2026 DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS](#)

Les personnes intéressées par ce service doivent obligatoirement formuler une demande en remplissant le formulaire de contact.

Est considéré comme un encombrant un objet qui ne peut être assimilé à des ordures ménagères ou à des déchets recyclables, du fait de ses dimensions, de son poids ou de son volume.

N'est pas considéré comme un encombrant :

- le bois brut, les souches, les déchets verts, les gravats, les vitres, le grillage... ;
- les pneumatiques, les matières dangereuses, les pots de peinture, les huiles... ;
- le matériel agricole, les pièces de voiture, le matériel industriel... ;
- les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre...

Conditions à respecter pour le ramassage :

- le point de collecte doit être accessible par un véhicule poids lourd ;
- le poids est limité à 80 kg par pièce ;
- le volume maximum autorisé est de 2 m<sup>3</sup> ;
- le chargement doit être possible via un camion de collecte.

## **PERMANENCES DROIT DES SOLS**



**NOUVEAU SERVICE**

## Avant vos travaux, informez-vous !

Limoges Métropole organise des permanences dans 14 mairies de son territoire afin de vous expliquer les différentes formalités obligatoires.



**DATES DES PERMANENCES ET MODALITÉS DE RENDEZ-VOUS :**

- Consultez le site internet de Limoges Métropole
- Contactez le service urbanisme de votre commune  
chaptelat.limousin@wanadoo.fr ou 05.55.39.94.52

[limoges-metropole.fr](http://limoges-metropole.fr)



Limoges Métropole  
aménagement durable  
du territoire



**Limoges Métropole met en place des permanences à l'attention des usagers, assurées par les instructeurs de la Communauté urbaine, à compter de mars 2025, dans le cadre de son service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.**

Mis en place en 2015, le service « droit des sols » est à destination de 14 communes de Limoges Métropole : Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Eyjeaux, Feytiat, Le Vigen, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Solignac et Veyrac.

- **Les autorisations d'urbanismes : qu'est-ce que c'est ?**

**Le service « droit des sols » permet d'évaluer les demandes de travaux ou les projets de construction, avec l'objectif de vérifier que les projets en question respectent les règles d'urbanisme.**

Le type d'autorisation dépendra de la nature du projet. Avant de commencer les travaux, il est possible de déposer un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

- **La mise en place de permanences pour les usagers**

**Dans ce cadre, Limoges Métropole met en place à compter du mois de mars des permanences permettant de rencontrer les usagers pour les accompagner et faciliter la compréhension des règles d'urbanisme au regard de leurs projets.**

Ces permanences sont mises en place à l'attention des usagers des 14 communes concernées.

Prochaine permanence à Chaptelat (sur RDV) :

- mardi 17 mars 2026 au matin

- mardi 28 avril 2026 au matin

- mardi 09 juin 2026 au matin

Elles sont à retrouver sur : [www.limoges-metropole.fr](http://www.limoges-metropole.fr)

**Pour les prises de rendez-vous, contacter le service urbanisme de la commune à [chaptelat.limousin@wanadoo.fr](mailto:chaptelat.limousin@wanadoo.fr) ou 05.55.39.94.52**

## **Découvrez Chaptelat**



Afficher [chaptelat](#) sur une carte plus grande

## **A Chaptelat, le futur a trouvé ses racines**

Bienvenu sur le site de la mairie. Chaptelat, commune connue comme le berceau de Saint Eloi, ses habitants sont les catalacois. Chaptelat s'étend sur 1792 hectares et avec ses 2112 habitants, ses nombreux artisans et ses 34 associations, Chaptelat est une cité en pleine expansion. L'équipe municipale est

rassemblée, au quotidien, autour de projets dynamiques et responsables. Ce site vous propose de partir à la découverte de Chaptelat de son patrimoine à ses initiatives.

Bonne visite, Madame la Maire, Julie LENFANT

[tous les évènements](#)